

REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT : HAUTE
VIENNE
Arrondissement :
LIMOGES
Canton :
CONDAT/VIENNE
Collectivité : **CCAS de
SOLIGNAC**

Délibération n°2022DELCCAS009
C.C.A.S DE SOLIGNAC
DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance ordinaire du 23 novembre 2022

Nombres de membres	
En Exercice	13
Présents	9
Votants	11

Date de convocation
15/11/2022

Date d'affichage
28/11/2022

**Objet de la
délibération**
**DOSSIER AIDE
FINANCIERE**

Le Conseil d'administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie de Solignac, après convocation légale, sous la présidence de Madame Nathalie COIGNAC, la Vice-Présidente.

Présents : Mesdames COIGNAC, BRUNEAU, FOURGEAUD, LAFFITTE, GUITTARD, BAYLE, Messieurs PORTHEAULT, MERZEAU, GOUJEAUD

Absents et excusés :

Madame MOURNETAS donne pouvoir à Madame COIGNAC.
Madame FERNANDES donne pouvoir à Monsieur MERZEAU
Mesdames HAMRI, et SEGARD sont absentes excusées.

Mme Nathalie COIGNAC a été élue secrétaire de séance.

Madame la Vice-Présidente, présente à l'assemblée une demande de dossier d'aide financière :

Le CCAS doit statuer sur une demande d'aide financière sollicitée par l'assistante sociale de secteur au bénéfice de Madame X. La vice-présidente présente de façon anonyme sa situation familiale, budgétaire et les difficultés qu'elle rencontre.

Madame la Vice-Présidente reprend la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide :

- D'octroyer une aide à hauteur de 400 € maximum à régler à l'ODHAC pour le compte de Madame X, en atténuation des échéances de loyer à venir sur justificatif de quittance de loyer.

Par 11 voix pour, 0 abstention, 0 contre.

Pour extrait certifié conforme
Le Président,



Alexandre PORTHEAULT

Certifié exécutoire par Alexandre PORTHEAULT, Président
Compte tenu de la transmission en Préfecture le 28 novembre 2022
Et la publication le 28 novembre 2022, le Président,